

d'occuper le terrain, qu'ils ne peuvent ni occuper ni cultiver, comme le dit l'honorable député.

Je crois que quelque chose dans ce sens devra être fait. L'affaire est entre mes mains. J'ai les papiers devant moi, et dès que j'en aurai l'occasion, je m'occuperai de la question. J'enverrai un inspecteur pour examiner la question et faire rapport, et pour voir si nous ne pourrions pas en venir à quelque arrangement en vertu duquel les sauvages ne seront pas mécontents et ne craindront pas d'avoir perdu leurs propriétés, tandis qu'en même temps il sera fait droit aux justes réclamations des blancs.

M. SCRIVER : Je désire appeler l'attention de l'honorable ministre sur le fait que la législation dont il a parlé n'affecte que les baux et long terme, et qu'un acte a été présenté il y a longtemps pour pourvoir à la commutation des rentes, lequel acte exemptait spécialement les baux de courte durée.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je sais cela.

M. SCRIVER : L'honorable ministre dit qu'il s'attendait quelque peu que je présenterais un bill à ce sujet ; je puis dire que je m'attendais quelque peu qu'il en présenterait lui-même. Je croyais que ce serait une mesure du gouvernement, et j'espérais quelque peu que l'honorable ministre présenterait un acte pour réviser et renouveler l'ancien acte, car je crois que le temps est arrivé où les locataires à long terme seraient disposés à se prévaloir du droit de commuer. La raison pour laquelle ils ne l'ont pas fait jusqu'à présent est probablement due à leur manque de moyens. Lorsque l'acte a été adopté d'abord, le pays était comparativement pauvre ; mais ces hommes sont plus à l'aise maintenant, et je crois qu'ils seraient très heureux de commuer leurs rentes.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je n'ai pas de doute que nous en arriverons à une commutation ?

M. MITCHELL : Je demanderai, relativement à l'article concernant les écoles des sauvages dans Ontario, Québec, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick—vu que le public s'intéresse beaucoup à cette question—quel est le résultat qui a suivi l'établissement de ces écoles ? L'honorable ministre peut-il nous dire quels progrès ont été faits, si ces écoles ont réussi ou non, s'il est probable qu'elles continueront d'exister, quel bien doit résulter de leur établissement, et quelles sont les langues qui y sont enseignées ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Si l'honorable député ne l'a pas vu, il aura la bonté d'accepter de ma main un exemplaire du rapport annuel du département des Affaires des sauvages pour l'année expirée le 31 décembre 1882, et il y trouvera des renseignements complets au sujet de ces écoles.

M. MITCHELL : Mon honorable ami a été très facétieux, mais je voudrais bien savoir s'il s'attend à ce que quelqu'un lise les rapports de ce département. Pour ma part, j'avoue franchement que je ne les lis pas, et je croyais qu'il pourrait nous en donner un résumé. Cependant, comme j'ai le rapport, je le remercie beaucoup.

M. COOK : Le bureau des sauvages de Toronto a-t-il été transporté à Ottawa, et a-t-on pris des dispositions, au sujet des affaires du département à la baie Georgienne ? Il est rumeur que M. Thompson, de Pénétancouchine, a été nommé à une position relevant de ce département, et je vois dans le budget supplémentaire un crédit pour pourvoir au salaire d'un arpenteur à partir du 1^{er} février jusqu'au 1^{er} juin. Ce monsieur est-il l'officier qui a été nommé à Pénétancouchine, et doit-il porter le titre d'arpenteur des terres des sauvages ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Pour ce qui est du bureau de Toronto, il est devenu un anachronisme. Il n'en était pas besoin. Au bon vieux temps où Toronto était le quartier général de tout dans la province, l'agence principale des sauvages se trouvait là, et tous les agents subordonnés

Sir JOHN A. MACDONALD

faisaient leurs rapports à Toronto. De là elle est venue ici. On a constaté que c'était une simple obstruction pour les affaires, et le bureau de Toronto a été fermé. M. Pluthmer, qui en était le chef, et M. Dalton, un subordonné, ont été amenés ici, et leurs services ont été utilisés aux quartiers généraux. Ce bureau a fait de bonne besogne au temps jadis, mais il était devenu un embarras plutôt qu'une aide pour le département. Maintenant tous les agents font leurs rapports au quartier général, au lieu de les envoyer à Toronto pour être de là expédiés ici. M. Thompson a été nommé l'agent à Pénétancouchine pour la bande de l'île du Chrétien.

A six heures l'Orateur quitte le fauteuil.

Séance du soir.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD DU CANADA.

Le bill (No 73) concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada a été considéré en comité et rapporté.

M. CAMERON (Victoria) : en l'absence de M. WHITE (Cardwell), je propose la troisième lecture du bill.

M. BLAKE : Je veux faire une simple remarque avant que le bill soit lu pour la troisième fois. Je crois que l'on devrait prendre des mesures pour relier d'une manière pratique le réseau de chemins de fer d'Ontario à la station de Callander. Jusqu'à présent les projets dans ce sens ne semblent pas avoir réussi à établir ce raccordement, mais je ne vois aucune raison pour qu'ils ne réussissent pas. Le parlement, à la dernière session, a autorisé une subvention de \$6,000 par mille, je crois entre le point de raccordement, Gravenhurst, je crois, et Callander. La législature locale d'Ontario, il y a quelques années, a autorisé une subvention de \$8,000, je crois, mais plus tard, grâce à la modification des plans relatifs à la ligne du chemin de fer du Pacifique, la destination de cette subvention a été transférée de la ligne du Sault Sainte-Marie au Sault-Sainte-Marie, qui était alors le point de raccordement et pour lequel cette subvention est maintenant autorisée. Maintenant, vu la décision prise par la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien de construire elle-même l'embranchement d'Algoma, et de diriger sa ligne-mère plus à l'intérieur, il ne semble pas déraisonnable de considérer Callander ou quelque endroit entre Callander et Nipissingue comme le véritable point objectif.

Je crois que l'intérêt public et l'intérêt d'Ontario devraient engager les deux gouvernements et les deux législatures, dont chacun a reconnu l'importance de ce raccordement, à agir de concert, et si une somme, même égale à celle que ce parlement a autorisée—et le nombre de milles subventionnés serait moindre que le nombre de milles dont la législature d'Ontario avait autorisé la subvention—était ajoutée à la somme autorisée par la législature fédérale, nous aurions \$12,000 par mille à donner à ce raccordement.

Je considère qu'il est du plus grand intérêt pour Ontario et pour la Confédération en général que ce raccordement soit fait au moyen d'une ligne parfaitement indépendante, et je crois que nous pourrions avoir une ligne remplissant cette condition sans qu'il en coûte plus cher au pays, si les deux gouvernements entraient en communication et en arrivaient à une entente pour la construction de cette ligne.

Je n'ai aucun doute qu'en combinant les deux subventions, un arrangement pourrait être conclu pour la formation d'une compagnie parfaitement indépendante, et que le chemin serait construit ; mais je préférerais moi-même que le peuple eût l'avantage de ces subventions. Je crois, vu que la construction de ce chemin de fer n'offrirait pas de grandes difficultés, que si des arrangements étaient faits en vertu